



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Procédure **temporaire** d'émission Carte citoyen

Procédure pour toutes les personnes qui n'ont pas de Carte citoyen.

Offerte gratuitement aux résidents de Mont-Saint-Hilaire, Beloeil et Otterburn Park, la Carte citoyen donne accès à plusieurs services offerts par la Ville. Le coût de la carte pour un non-résident est de 5\$.

À noter que **seuls les résidents de Mont-Saint-Hilaire** peuvent s'inscrire aux Camps de jour.

Faire parvenir au Service du loisir la photocopie ou photo des documents requis à l'adresse loisirs@villemsh.ca :

Documents requis

Preuve du lien familial :

Enfant :

- Bulletin scolaire
- Carte d'hôpital
- Relevé de service de garde
- Carte étudiante (avec adresse de résidence)

Preuve de résidence :

Parent

- Permis de conduire
- Compte de taxes
- Facture récente de services publics (Hydro-Québec, câblodistributeur)

Informations requises :

- Numéro de téléphone du parent-payeur et de l'enfant
- Date de naissance du parent-payeur et de l'enfant

Suite à la réception des documents requis, les numéros de Cartes citoyen temporaires seront transmis par courriel.

Lors de la réouverture des édifices municipaux, nous communiquerons avec vous, pour la prise de photos et la remise des Cartes citoyen.

Service du loisir et de la culture